entièrement les indigènes, en cette occurrence; il se trouve, sans doute aussi des coupables parmi ces derniers; mais l'opinion publique fait une plus large part de responsabilité à certaines classes d'individus étrangers à la capitale, et dont les moyens d'existence ne sont pas ou ne sont que trop connus.

Passons au récit des faits qui viennent de s'accomplir et qui préoccupent si légitimement les esprits.

Dans la nuit du lundi au mardi de cette semaine, à une heure environ du matin, le feu s'est déclaré dans un four de *Simitchi-Socaki*, et dans l'espace de quelques instants, les flammes ont pris les proportions les plus effrayantes, les secours avant tardé à arriver sur le théâtre du sinistre. Les rues de *Simitchi-Socaki*, de *Tchicouri*, de *Kernavoula*, de *Tchakmak-Odular* et dépendances ont été détruites en totalité ou en partie. Il paraissait impossible d'arrêter le fléau, lorsqu'un détachement de marins de l'équipage du bateau à vapeur français l'*Averne*, eut venu réaliser des espérances qu'on osait à peine concevoir. Ces marins ont prouvé ce que pouvaient le courage et l'adresse bien dirigés; on leur doit d'avoir préservé du fléau toute la partie du faubourg comprise entre la rue *Séïss-Agatch* et celle de *Kernavoula*, à l'extrémité nord-ouest de laquelle ils ont, avec autant d'intrépidité que de promptitude, abattu des maisons qui auraient infailliblement communiqué le feu à celles qui prolongent la rue de *Tchicouri* jusqu'à celle de *Séïss-Agatch*.

En faisant l'éloge des marins de l'*Averne*, qui étaient sous les ordres de M. C Pigeard, nous exprimons le sentiment de tous ceux qui ont pu être témoins d'efforts que le succès a heureusement couronnés.

De leur côté, des détachements de soldats de la garnison et des équipages de la flotte ottomane, encouragés par la présence et les paroles de Mehémet-Ali pacha, séraskier, Suleyman pacha, ministre de la marine, Ahmet-Fehti pacha, grand-maître de l'artillerie, Mehémet pacha, ministre de la police, accompagnés de nombreux fonctionnaires appartenant aux diverses administrations, ont obtenu, sur d'autres points de l'incendie, des résultats analogues à ceux dont Péra est redevable à l'équipage de l'*Averne*.

Nous avons dit que les secours avaient tardé; nous ferons connaître un inconvénient non moins préjudiciable : l'eau a presque partout manqué, ce qui n'a pas pu contribuer à rendre les pertes occasionnées par le sinistre, plus considérables. Environ 400 maisons seraient devenues la proie des flammes.

Le même jour, à deux heures de l'après-midi, un second incendie s'éclatait à Constantinople, au centre de la Poissonnerie située sur la rive gauche de la Corne-d'Or, tout près du Pont-Neuf : les flammes n'ont heureusement dévoré que deux boutiques, grâce aux prompts secours dirigés sur les lieux par les autorités.

Enfin, mercredi soir, à cinq heures, un troisième incendie s'est déclaré au Cartbage, de ce côté de la Corne d'Or, et a réduit une vingtaine de boutiques en cendres.

Nous ne terminerons pas la nomenclature de ces désastres sans faire mention des tentatives d'incendie qui ont été essayées à la Poissonnerie située près de Galata-Sérail, au Tekké, dans le quartier de Djamiki et à Yéni-Keui. La maison de ce village, où le feu s'était déclaré, a été dévorée à moitié par les flammes.

Nous venons de remplir une triste tâche; il ne nous reste plus qu'à recommander à la sévère considération du gouvernement de S. M., les réflexions que nous lui avons déjà humblement soumises sur la question des incendies, question qui nous paraît une des plus vitales pour la capitale de l'empire.

— Ce matin, un autre incendie s'éclate à Thérapia et a détruit deux maisons et une boutique.

— Que les incendies de Constantinople soient le résultat de la négligence ou de la malveillance, il n'en est pas moins vrai que les malfaiteurs profitent de ces malheurs publics pour exercer leur coupable industrie. Dès qu'un de ces désastres éclate, ils sont aussitôt sur pied, et sous prétexte d'aller aux démolissements, ils volent tout ce qu'ils peuvent. Mais la police, qui est si bien dirigée par Mehémet pacha, et qui connaît ces hommes sinistres, est aussi sur pied et surveille tous leurs mouvements. Durant les incendies, grand nombre d'entre eux sont mis en état d'arrestation, nantis encore des objets qu'ils viennent de voler. Par suite de cette active surveillance, les bureaux de la police se trouvent encombrés d'une quantité d'articles qui ont été dérobés lors de l'incendie qui a eu lieu au faubourg de Péra, dans la nuit de lundi à mardi : ce sont des châles et des indiennes de Perse et d'Angleterre, des mousselines de l'Amérique fines et ordinaires, des fils de Trébizonde, des barils de sucre, des fés, des couvertures, des pelisses, des ustensiles de cuisine et autres objets de toute espèce. Les personnes qui ont été victimes de pareils vols, sont invitées à se rendre dans les bureaux de la police pour voir si parmi les articles il n'en est pas qui leur appartiennent.

— Hier, dans l'après-midi, la police a arrêté un jeune hellène qui, vêhémentement soupçonné d'avoir mis le feu à un four situé au Tekké de Péra, et à une maison du quartier Djamiki, s'est lui-même reconnu coupable de ce double crime.

— Mercredi dernier, un accident bien déplorable est arrivé à Maeri-keui dans le jardin attenant à la maison de M. Narsès Dadian. Le puits de ce jardin était depuis long-temps en mauvais état, et ce jour-là on le recurait pour y faire ensuite les réparations nécessaires. Déjà deux ouvriers étaient au fond, lorsque deux autres faisaient à la partie supérieure des travaux d'étayement; bientôt les murs s'écroulèrent et ensevelirent ces malheureux ouvriers. On se mit à l'instant à la besogne pour les secourir. Les deux qui travaillaient en bas furent trouvés sans retard, et plus on approchait du sommet, plus on avait, il fallait déblayer le puits pour parvenir jusqu'à eux, et nous ignorons si l'on a pu les sauver.

(Correspondances particulières.)

ANDRINOPLE, 22 juin. — Hier, une revue des troupes de notre garnison, suivie de diverses manœuvres, a eu lieu sur le vaste emplacement de la caserne, en présence d'Ismail pacha, de Sélim pacha, commandant des réduits, Ahmet bey, colonel de cavalerie, Sadi bey, président du conseil, du defterdar et de tous les membres du conseil, et de plusieurs de MM. les consuls.

Deux bataillons du 58me régiment de la garde impériale, avec 4 pièces d'artillerie, sous le commandement de leur colonel Abdullah bey, ont exécuté plusieurs manœuvres, et fait des exercices à feu avec ploomb et une précision parfaite.

Sélim pacha et le colonel Sélim bey ont reçu les félicitations d'Ism-Il pacha et de tous les autres assistans, sur la bonne tenue et les progrès de leurs soldats.

Les gendarmes expédiés dans diverses directions par Ismaïl pacha pour poursuivre des voleurs, et les ordres très sévères donnés aux divers maîtres, ont porté leurs fruits; 20 individus ont été amenés et écroués dans les prisons de la ville : deux importantes captures ont été également faites par les soins de l'autorité : deux réceleurs d'objets volés, l'un grec résidant ici, l'autre turc d'un village de l'intérieur, ont été arrêtés et leurs révélations ont mis la police à même d'opérer de nouvelles arrestations.

On nous écrit de Maeri pour nous faire l'éloge d'Omer aga, mudir du lieu, qui a son service un détachement de bachi-bouzouks, qui est la terreur de tous les mauvais sujets du district par son courage et son énergie; dernièrement n'étant accompagné que deux *zeimens*, il a attaqué 5 brigands à la poursuite desquels il était depuis quelque temps; il en a arrêté trois, blessé les deux autres, qui se défendaient avec le courage du désespoir.

M. André Veroazza, qui gérait ici le vice-consulat de la république française depuis la mort de son père, vient, par décision ministérielle, d'être confirmé dans ce poste. Toute la colonie européenne a accueilli cet acte avec plaisir.

L'ascension des vers à soie sur les branches, a lieu d'une manière satisfaisante, mais les propriétaires ont dû faire de grands sacrifices pour les faire arriver à cette dernière période, par des soins, des feuilles, etc.; en un mot, le mal n'a pas été aussi grand qu'on le craignait, il y a une douzaine de jours.

BEYROUTH, 31 mai. — Avant-hier, Emin éfendi qui, comme vous savez, vient organiser un conseil pour cette province, est arrivé à Beyrouth, sur le bateau à vapeur du Lloyd autrichien de Trieste. C'est aujourd'hui qu'on a lu le firman qui a trait à la mission de ce fonctionnaire; 21 coups de canon ont été tirés à cette occasion.

Tout le monde est dans la ferme persuasion que la mission d'Emin éfendi produira, dans cette partie de la Syrie, les résultats les plus désirables, lui n'ignorant les qualités qui distinguent ce personnage.

Avant-hier est également arrivé le bateau à vapeur anglais Sultan, venant en dernier lieu de Constantinople et de Smyrne, et ayant à son bord le ministre des Etats-Unis près la S. Porte. Ce diplomate se propose de faire, sous peu de jours, un voyage à Jérusalem, par la côte, et de retourner à Beyrouth par la voie de Damas et de Balbeck.

A bord du même bateau à vapeur est arrivé le pacha de Jérusalem qui vient remplacer ici Bahri pacha, lequel s'embarquera très incessamment pour Constantinople.

Ces jours derniers, nous avons appris que la goélette des condamnés dont je vous ai fait mention dans ma dernière lettre, a été saisie à Chypres avec douze individus. Ces derniers ont été amenés à Beyrouth par le bateau à vapeur d'avant-hier; les autres sont parvenus à se sauver dans l'intérieur de l'île.

M. Botta, consul de France à Jérusalem, se trouve depuis quelque temps parmi nous; il s'embarquera prochain, sur le bateau à vapeur anglais pour Jaffa, d'où il se rendra à son poste.

CHYPRE, 8 juin. — Moussa-Savféti pacha, gouverneur-général de l'Archipel ottoman, est arrivé en rade de Larnaca, dimanche 5 juin à 11 heures du matin. Après avoir reçu, à bord de son pyroscaphe, la visite du mouhassil et des principales autorités civiles et militaires de l'île, il est descendu à terre où il avait été préparé. Le lendemain, il a reçu de MM. les consuls qui l'avaient fait complimenter la veille, une visite officielle qu'il leur a rendue le jeudi suivant. Le surlendemain de son arrivée, mardi, lecture de firmans a été faite publiquement.

Moussa Savféti pacha, secondant admirablement les nobles intentions du Sultan et du gouvernement de S. M. I., a donné les ordres les plus sévères pour que désormais les rayas de cette île fussent à l'abri des abus sans nombre dont ils avaient été jusque là les victimes de la part des Turcs musulmans. Après avoir invité les autorités locales à prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser sans délai un état de choses si contraire aux vues de S. M. I. si clairement exprimées dans le *Tanzimati-Khairié*, il a requis de leur part une vigilance plus active et plus soutenue dans la division des dispositions de l'administration et de la législation du pays.

La sincérité des sentimens de ce haut fonctionnaire, la bienveillance de ses actes, son affabilité, ainsi que ses lumières, ont facilité l'accomplissement de sa mission. Les Chypriotes bénissent son nom.

P. S. Moussa-Savféti pacha vient de s'embarquer au coucher de soleil.

LARISSE. — Je m'estimerais heureux, M. le directeur, si vous vouliez bien insérer dans votre feuille quelques mots d'éloges à l'adresse de notre nouveau gouverneur, Sami pacha. La reconnaissance que chacun lui doit, dans cette province, pour les résultats heureux que sa justice et son zèle, sa haute intelligence ont déjà obtenus, ne saurait trouver un plus digne interprète que votre estimable journal, dont le but constant est de signaler, d'encourager les efforts du gouvernement de S. M. I. pour le bien du pays.

La nomination de Sami pacha au poste de gouverneur de la Thessalie, est un témoignage de plus de la sollicitude du Sultan pour nous. Par les soins intelligens de notre nouveau gouverneur, le pays commence à jouir d'une tranquillité qu'il ne connaissait pas depuis long-temps. De nombreuses bandes de bandits qui désolaient nos villages et portaient partout la dévastation et la ruine, ont été anéanties. L'administration, sous une direction ferme et éclairée, a repris une nouvelle vigueur. Depuis quelques années, des nuées immenses de sauterelles s'abattaient sur nos champs, dévoraient nos graies et jusqu'à la tige de nos blés. Dès son arrivée, Sami pacha ordonna d'ingénieuses mesures; contre l'attente générale, les sauterelles furent détruites et nos moissons sauvées. C'est sous ces heureux auspices que notre gouverneur commença des réformes qui bientôt devaient porter leurs fruits.

La justice est rendue indistinctement à tous; autant pour suivre les inspirations de son cœur que pour se conformer aux vœux du Sultan, Sami pacha ne néglige aucune occasion de secourir les sujets chrétiens et de leur accorder sa généreuse protection. C'est par de tels efforts qu'on avoera à détruire ces préjugés qui admettent deux classes de sujets dont l'une est de droit le tyran de l'autre, et qui sont si funestes à l'unité, à l'harmonie entre les populations. Partout la justice, la sécurité, première garantie de prospérité, retentissent, et nous bénissons l'homme probe et intelligent, dont la réputation établie par de longs et éminens services rendus en Egypte, vient briller ici d'un nouvel éclat.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous venons de recevoir le courrier de Vienne; il nous apporte des nouvelles très graves de Paris. En voici un résumé succinct.

FRANCE.

On sait que par suite d'une indisposition dont M. Ledru Rollin était atteint, les interpellations sur les affaires de l'Italie, de l'Allemagne et de la Hongrie, avaient été ajournées.

Dans la séance du 11 juin, M. Ledru Rollin a commencé par déposer sur le bureau de l'Assemblée Législative la mise en accusation du président de la République et du ministère. M. Odilon Barrot lui ayant demandé devant quel tribunal il entendait porter l'accusation, M. Ledru Rollin lui a dit pour toute réponse : « La Constitution est violée; nous la défendrons par tous les moyens possibles, *même par les armes.* »

Après le général Bedeau, qui protesta contre ces paroles, M. Séguir d'Aguesseau prend la parole et dit : « Les hommes qui ont sur le front une tâche de sang, sont ceux qui viennent ici faire appel à la guerre civile et à la guerre étrangère. » Et au milieu des applaudissemens de l'Assemblée, il propose un ordre du jour motivé qui justifie le gouvernement et exprime sa sympathie pour l'armée d'Italie. Cet ordre du jour est adopté par 361 voix contre 203.

Dans la séance du 12, M. Larrosse, ministre des travaux publics, a demandé que la mise en accusation du président de la République et des ministres fût renvoyée immédiatement aux bureaux et que le rapport en fût fait sans retard.

Deux heures après, l'assemblée est rentrée en séance, et sur une interpellation de M. Grandin, M. Pierre Leroux, député socialiste, a protesté contre tout appel à la violence.

A ce moment, M. Darras lit le rapport par lequel la commission invite l'assemblée à conclure à l'unanimité au rejet de la mise en accusation.

La chambre est alors ensuite aux voix sur les conclusions de la commission : la montagne s'est abstenue, et 377 voix contre 8 ont rejeté l'acte de mise en accusation.

Durant l'examen de la proposition de mise en accusation qui a été faite dans les bureaux de l'assemblée, M. Piéon, faisant partie du 13e, a posé au président du conseil cette question : « Si l'armée française entrait à Rome, le ministère laisserait-il au peuple romain le droit de choisir un gouvernement à son goût? » M. Odilon Barrot a répondu : « Parfaitement. Le peuple romain fera ce qu'il voudra. » Alors un autre membre lui a demandé : « Pourquoi avez vous fait attaquer Rome? » M. Barrot a répliqué que c'était pour prévenir l'occupation des Autrichiens. « Soyons de bonne foi, s'est écrié un d'entre eux, ne posons la question, et dire sans ambiguïté si l'on veut faire la guerre à l'Autriche. Cette question peut se poser, elle arrivera, elle arrive; qu'on l'aborde franchement. M. Muguin a déclaré que cette question sera posée directement au premier jour et avant l'Assemblée, dès que l'ultimatum russe arrivera de Russie. Le président du conseil a terminé ce court débat en disant : « A la bonne heure! je le conçois. »

Dans la séance du 13 et par décret de l'Assemblée législative, Paris a été déclaré en état de siège. Et comme si le signal de l'insurrection devait être donné dans plusieurs provinces, l'Assemblée a également décrété que l'état de siège pourrait être établi dans tous les départemens où cette mesure serait jugée nécessaire.

L'Assemblée, après avoir accordé l'autorisation de poursuivre six représentans du peuple, s'est déclarée en permanence et a ordonné que les accusés poursuivis, se trouvent MM. Ledru Rollin et Victor Considerant.

Dans la même journée, le général Changarnier a publié l'ordre général suivant :

« Paris, le 13 juin.

« Par arrêté rendu aujourd'hui à onze heures et demie du matin en conseil des ministres, le président de la République m'a investi du commandement en chef des gardes nationales du département de la Seine et des troupes stationnées dans la 1re division.

« Les troupes que cette arrêté établirente vous et moi ne sont pas nouvelles, et déjà nous avons pu montrer ce que nous avons de sentimens de confiance réciproque qui nous lient.

« Informé à midi et demi qu'un rassemblement nombreux, composé de ces misérables qui ont juré la ruine de la société, s'était formé près du Château-d'Eau, et, partant de ce point, s'avançait en colonne profonde dans le boulevards, dans la direction de l'Elysée et du palais de l'Assemblée Législative; je me suis mis à la tête de quatre bataillons et de huit escadrons, et je suis arrivé à une heure au débouché de la rue de la Paix, sur le flanc de la colonne des factieux, dont la moitié était déjà dans la direction de la Madeleine, et l'autre sur le boulevard, en arrière de la rue de la Paix. Quatre commissaires de police qui me précédaient ayant fait les sommations prescrites par la loi, j'ai fait charger à la fois à gauche et à droite le long des boulevards.

« Nos troupes ont fait charge, ces factieux se sont dispersés dans toutes les directions, après avoir tire quelques coups de pistolet qui ne nous ont blessé personne.

« La colonne de droite a rencontré trois barricades, commencées l'une à la hauteur du Café de Paris, l'autre devant le passage de l'Opéra, et la troisième à l'extrémité du boulevard Montmartre, d'où quelques coups de fusils ont été tirés contre nous. Ces barricades sans consistance ne pouvaient ralentir notre marche, qui s'est arrêtée d'un côté, à la porte Saint-Denis, où les attroupemens étaient completement dispersés.

« Nos troupes et les gardes nationaux se sont joints à elles sur leur route est indicible; elle ne peut être égalée que par l'enthousiasme reconnaissant de la population honnête, qui attend de vous, gardes nationaux et soldats, son salut et l'espoir de vivre encore sous des lois dignes d'un peuple civilisé.

« Je ne sais si les anarchistes oseront encore essayer de donner une suite plus sérieuse à leurs funestes projets; mais, quoi qu'ils fassent, j'ai la confiance que la sainte cause de l'ordre a eu vous des défenseurs intrépides et invincibles.

« Au quartier-général des Tuileries, à trois heures et demie du soir.

« *Le général en chef* : CHANGARNIER. »

Le *Moniteur* du 15 contient la proclamation suivante du conseil des ministres :

« Citoyens de Paris,

« Une minorité factieuse voulait supprimer la majorité du suffrage universel.

« Au nom de la constitution qu'on disait violée, on se jouait de toutes les lois et de la constitution elle-même.

« La République allait périr dans l'anarchie : L'Assemblée Nationale et le gouvernement ne l'ont pas voulu.

« Paris est en état de siège.

« Nous avons déclaré la loi qui le déclare, au nom de la constitution. Nous n'en ferons usage que pour affermir la République.

« Paris, le 13 juin 1849.

« *Le ministre de la justice, président du conseil,*

« ODILON BARROT.

« T. LACROSSE, J. DUFAURE, ALEX. DE TOCQUEVILLE, LAMORICIÈRE, PASSY, V. DE TRACY, BULLETAIX, DE FALLOUX. »

Nous venons de recevoir le courrier de Vienne; il nous apporte des nouvelles très graves de Paris. En voici un résumé succinct.

Dès nombreuses arrestations ont eu lieu à Paris, et les scellés ont été mis sur les presses de quelques journaux socialistes qui avaient publié des manifestes signés par les représentans du peuple de cette opinion, manifestes qui faisaient appel à l'insurrection.

Le *Moniteur* contient un décret du président de la République, qui prononce la dissolution de la légion d'artillerie de la garde nationale de Paris.

Le 15, Paris était tranquille; mais à Lyon on remarquait une explosion. Le ministre de l'intérieur a annoncé à l'Assemblée Législative que le gouvernement s'était vu dans l'obligation de détacher vers cette ville des renforts de troupes considérables pris de l'armée des Alpes.

Sur l'avis du conseil des ministres, le président de la République française a décrété le 9 juin que l'examen des actes de M. Lesseps relatifs à la mission qu'il a eu à remplir en Italie, serait différé au conseil d'état.

ANGLETERRE.

Dans la séance de la Chambre des Lords du 12 juin, lord Beaumont a adressé au ministère des interpellations au sujet de l'expédition française à Rome, analogues à celles que M. Hume avait faites la veille à la Chambre des Communes. Le marquis de Lansdowne s'est borné à répondre comme lord Palmerston, que l'Angleterre avait conseillé la voie des négociations.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Cologne* publie les lignes suivantes qui sont reproduites par le *Journal des Débats* :

« L'ordre est arrivé aux troupes prussiennes qui s'avancent vers le Palatinat de suspendre leur marche. Au dire des uns, ce temps d'arrêt serait motivé par l'opposition du Roi de Bavière; selon d'autres, il aurait été déterminé par des négociations ouvertes à Francfort.

« On écrit de Francfort qu'il se forme en Allemagne, sous les auspices de l'Autriche, une ligue que l'on appelle *Ligue méridionale*, dont le but principal est de repousser l'influence prussienne. »

L'archiduc Jean vient d'adresser au peuple badois une proclamation pleine d'énergie. Il y annonce que les troupes de l'Empire vont intervenir dans le grand-duché pour y établir l'autorité de son légitime souverain.

De son côté, le gouvernement provisoire institué par le Parlement de Stuttgardt, notifie au peuple allemand la déchéance de l'archiduc, et somme tout le monde de prêter aide et appui à la Constitution votée à Francfort.

Les nouvelles suivantes nous sont également venues par le courrier de Vienne; elles portent la date du 19 juin :

Dépêche télégraphique, publiée dans la Gazette de Vienne *du 15 juin :*

« La nouvelle suivante arrive dans ce moment de Malghera, en date du 13 juin : Le feu sur Venise et la batterie du pont du chemin de fer a commencé ce matin à six heures. Nos bombes atteignent Venise et la batterie est déjà fortement endomagée. Le feu ennemi ne nous a fait aucun dommage notable. »

Le 14 et le 16 juin des combats avantageux pour les troupes autrichiennes ont eu lieu sur l'île de Schütt. Les attaques des Hongrois ont été repoussées énergiquement.

Dépêche télégraphique de Trieste publiée dans la Gazette de Vienne *du 18 juin :*

« Dans ce moment arrive ici (à Trieste) le capitaine Schwarz de la marine de guerre autrichienne; il vient d'Ancône et annonce que le 14 de ce mois les bâtimens de guerre français stationnés devant Ancône ont été pavois-s, et ont tiré des salves de 21 coups de canon, en allégeant que c'était pour célébrer la prise de Rome. — Toutefois les Français auraient essayé, à cette occasion une perte de 2,000 hommes entre morts et blessés. »

Les nouvelles de Belgrade vont jusqu'au 22 juin et ne contiennent rien de saillant du théâtre de la guerre en Hongrie.

L'Empereur d'Autriche vient d'adresser au maréchal prince de Varsovie, le rescrit suivant (en traduction) :

« Monsieur le maréchal,

« Je suis bien charmé d'avoir eu l'occasion de faire votre connaissance personnelle dans la ville même que la haute confiance de l'Empereur, votre Auguste Maître, vous a assignée comme centre d'activité, et qui depuis octobre dernier m'a journellement témoin des services immenses que vous rendez, soit à votre Souverain et à votre patrie, soit à la cause de l'ordre social dans toute l'Europe.

« Aussi n'ai-je pu voir dans le choix qu'a fait l'Empereur de votre personne pour prendre le commandement en chef des troupes que Sa Majesté Impériale veut bien envoyer à mon secours contre une rébellion impie, qu'un sûr garant du triomphe de notre juste cause.

« Le séjour, bien que passager, que je viens de faire à Varsovie, a suffi pour ajouter à l'admiration et à l'estime sincères que m'avaient inspirées pour V. A. les hauts faits qui ont illustré son nom dans les annales de l'histoire contemporaine.

« Désirant vous offrir une marque de souvenir, je vous envoie par mon aide-de-camp le colonel baron de Langenau, la grande-croix en diamans de mon ordre de St-Etienne, en exprimant le vœu que cette décoration vous rappelle toujours les sentimens de haute estime et de sincère reconnaissance que vous a voués

« Votre bien affectionné.

« Signé : FRANÇOIS-JOSEPH.

« Schœnbrunn, le 28 mai 1849. »

L'abondance des matières ne nous ayant pas permis de publier dans notre précédente feuille, le Message que le président de la République française a adressé le 6 juin à l'Assemblée législative, nous le donnons tout entier dans le numéro de ce jour.

MESSAGE PRÉSENTANT, AUX TERMES DE L'ART. 52 DE LA CONSTITUTION, L'EXPOSÉ DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Messieurs les représentans,

La constitution prescrit au président de la République de vous présenter chaque année l'exposé de l'état général des affaires du pays.

Je me conforme à cette obligation, qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser.

Jusqu'au jour où vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans un siècle glorieux, il lui était difficile d'avoir une marche très assurée.

Néanmoins, je suis resté fidèle à mon Manifeste. A quoi, en effet, me suis je engagé en acceptant les suffrages de la nation?

A défendre la société indûment attaquée;

A affermir une République sage, grande, honnête;

A protéger la famille, la religion, la propriété;

A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles;

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence;

A diminuer les abus de la centralisation;

A effacer les traces de nos discordes civiles;

Enfin à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point permis d'accomplir tous ces engagemens; cependant du grand pas dont est fait chacun d'eux.

Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance, qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles et tarit les sources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit, comme aux expédiens les plus révolutionnaires, on ne fera pas moins que rendre la misère abondante où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère elle-même ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations : l'union des citoyens, la prospérité de nos finances.

Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue, en montrant à tous que, sans sortir de la légalité, il empêcherait les moyens les plus énergiques pour sauvegarder la société.

Partout aussi il s'efforcera de rétablir le prestige de l'autorité, en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il juge les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédens politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits, que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue dans des sens divers; on a craint le retour de nouveaux troubles; néanmoins j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvéniens.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1,500 transportés de juin, et bientôt les autres seront mis en liberté sans que la société ait rien à en craindre : quant à ceux qui, en vertu de décisions des conseils de guerre, subissent leur peine aux bagnes, quelques uns d'entre eux, devant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait, en assez peu de temps, rétabli la confiance; les affaires avaient repris un grand essor; les caisses d'épargne se remplissaient; depuis la fin de janvier, le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître, et s'était rapproché, en avril, des temps les plus favorables. Le trésor public, retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelait l'époque où la confiance était le mieux affermie; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient; le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs qui avaient subi une dépréciation si grande se relevait graduellement; enfin, dans